

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 3 août 2020 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier

Ainsi que: Mme Sylvie Verreault, agissant à titre de secrétaire d'assemblée
aucun contribuable

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11497)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Demande en zone PIIA – création de 19 lots à vocation résidentielle
5. Demande en zone PIIA – nouvelle construction résidentielle - lot 497
6. Demande en zone PIIA – construction industrielle - lots 325-18 et 325-19
7. Versement contribution annuelle – journal Le Montagnard
8. Signature de l'entente de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré
9. Analyse et gestion du puits d'eau potable PE-1
10. Projet de condos industriels – relevé d'arpentage pour niveau de sol
11. Projet de condos industriels – déboisement du terrain
12. Versement - ajustement quote-part 2019 – OMH de la Côte-de-Beaupré
13. Fonds régions et ruralité, volet local (FRR) – demande de projet
14. Signature contrat triparti – projet ClimatSol-Plus avec l'Auberge du Sportif
15. Demande au MTQ – circulation sur le boulevard 138
16. Abonnement à une plate-forme d'inscription en ligne – Qidigo
17. Programme PRIMADA – dépôt de projets
18. Passerelle pour piétons – mandat pour esquisse et estimé
19. Correspondances et divers
20. Paiement des comptes
21. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11498)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 6 juillet 2020 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

En considérant la situation actuelle de pandémie de la Covid-19, il n'y a pas eu beaucoup de rencontres des différents comités dans le dernier mois.

4. DEMANDE EN ZONE PIIA

Création de 19 lots à vocation résidentielle (Rés. # 11499)

Considérant la demande de permis formulée par le propriétaire des lots 320-p et 321-p ;

Considérant que la demande de permis vise la création de dix-neuf (19) lots à des fins de construction résidentielle ;

Considérant que les lots projetés seront situés en zone Va-47 ;

Considérant que la création d'un ou des lots à vocation résidentielle en zone Va-47 est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 8.2-2 ;

Considérant que l'ensemble des lots projetés respectera la réglementation applicable et respectera globalement les objectifs et critères relatifs à l'affichage et l'éclairage mentionnés au règlement # 500-2017, via l'article 4.9 ;

Considérant que les lots à créer seront situés aux abords d'un chemin privé inscrit au Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, sous les numéros de lots 485 et 486 ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre tenue le 14 juillet 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis déposée par le propriétaire des lots 320-p et 321-p afin de créer dix-neuf (19) lots à vocation résidentielle et ce, selon les plans déposés au responsable de l'urbanisme.

5. DEMANDE EN ZONE PIIA

Nouvelle construction résidentielle - lot 497 (Rés. # 11500)

Considérant la demande de permis de construction formulée par les mandataires du nouveau lot 497 ;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 497, lot issu du morcellement du lot 321-p et autorisé en vertu de la résolution # 11499 ;

Considérant que la construction projetée est située en zone Va-47 ;

Considérant que la construction projetée est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 8.2-1 ;

Considérant que la construction projetée aura une largeur de 11,28 mètres, une profondeur de 9,86 mètres, une hauteur moyenne de 4,09 mètres ;

Considérant que le bâtiment projeté sera implanté à 8,05 mètres de la limite avant du lot, 38,54 mètres de la limite arrière du lot, 15,09 mètres de la limite latérale gauche du terrain et 26,54 mètres de la limite latérale droite du terrain ;

Considérant que l'implantation projetée de la résidence respectera la réglementation applicable ;

Considérant que la végétation présente sur le terrain visé par la construction de la résidence projetée sera préservée à 60 % ;

Considérant que la norme de déboisement sera respectée ;

Considérant que la construction projetée respectera l'ensemble de la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre tenue le 14 juillet 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande déposée par les mandataires du nouveau lot # 497 afin d'y construire une nouvelle résidence et ce, selon les plans déposés au responsable de l'urbanisme.

6. DEMANDE EN ZONE PIIA

Construction industrielle - lots 325-18 et 325-19 (Rés. # 11501)

Considérant la demande de permis de construction formulée par le propriétaire des lots 325-18 et 325-19 situés sur la rue Industrielle ;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'un site de production de coffrage (formes) de béton ;

Considérant que la construction projetée sera située en zone I-4 ;

Considérant que l'usage projeté du bâtiment respectera la réglementation applicable ;

Considérant que la construction d'un bâtiment principal en zone I-4 est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 8.2-1 ;

Considérant que la construction projetée aura une largeur de 29,57 mètres, une profondeur de 24,38 mètres, une hauteur de 6,71 mètres ;

Considérant que le bâtiment projeté sera implanté à 8 mètres de la limite avant du lot, 12 mètres de la limite arrière du lot, 102,73 mètres de la limite latérale gauche du terrain et 55,30 mètres de la limite latérale droite du terrain ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable ;

Considérant que le requérant de la demande a déposé l'ensemble de la documentation requise ainsi que toute l'information manquante et requise, tel que demandé par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre tenue le 14 juillet 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande déposée par le propriétaire des lots 325-18 et 325-19 afin d'y construire un bâtiment industriel pour la production de coffrage (formes) de béton et ce, selon tous les plans déposés et fournis au responsable de l'urbanisme.

7. VERSEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE

Journal Le Montagnard (Rés. # 11502)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une contribution financière annuelle au journal Le Montagnard de 1 250 \$ à titre de subvention municipale pour l'année 2020.

8. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11503)

Considérant les pouvoirs que possède chaque partie aux présentes en vertu de la *Loi des cités et villes* et du *Code municipal du Québec* ;

Considérant que l'entente initiale a permis la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré » (ci-après : « la Régie »), laquelle entente a été approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 13 mai 1985 et entrée en vigueur le jour de la publication de l'avis dans la *Gazette Officielle du Québec*, soit le 25 mai 1985 (page 2658) ;

Considérant qu'une nouvelle entente a été signée après le départ de la Municipalité de l'Ange-Gardien et approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 6 août 2015 pour se terminer le 31 décembre 2020 ;

Considérant que les municipalités désirent conclure une nouvelle entente et continuer la Régie selon les nouvelles dispositions négociées par les parties à la présente entente ;

Considérant que, pour les immobilisations antérieures, les parties reconnaissent que les dettes actuelles seront, en tout ou en partie, remboursées à l'aide du financement des dettes par le Fonds éolien, soit par le côté Est à 81,5 % et par le côté Ouest à 18,5 %, conformément à la résolution adoptée le 4 mars 2020 par la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre de son règlement no 186.2, laquelle est annexée à la présente comme Annexe G ;

<i>Dettes</i>	<i>Emprunt initial</i>	<i>Solde au 31-12-2019</i>	<i>Fin d'emprunt</i>
Agrandissement	350 000 \$	59 000 \$ (2021)	19 juillet 2021
Stationnement	121 900 \$	86 700 \$ (2024)	26 novembre 2029
Réfrigération	750 000 \$	682 500 \$ (2021)	14 décembre 2041

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, l'entente relative à la gestion en commun de l'Aréna de La Côte-de-Beaupré (1^{er} janvier 2021 – 31 décembre 2030) annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. ANALYSE ET GESTION DU PUIITS D'EAU POTABLE PE-1 (Rés. # 11504)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait construire et mis en fonction un nouveau puits d'eau potable en 2015 ;

Considérant qu'il est important de valider et d'analyser les données de pompage afin de s'assurer du bon rendement du puits et de ne pas risquer d'endommager son efficacité ;

Considérant que c'est la firme Akifer qui a, depuis le début du processus de recherche en eau potable, effectué les rapports d'analyses et de validation des données en lien avec le puits PE-1 ;

Considérant la proposition reçue par la firme Akifer afin de réaliser un rapport de validation des données de pompage actualisé sur le puits PE-1 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil de Saint-Tite-des-Caps demande à la firme Akifer de réaliser une analyse et un rapport de validation des données de pompage du puits PE-1 afin de valider le bon fonctionnement du puits; le tout selon la proposition reçue au coût de 1 296,70 \$ plus taxes.

10. PROJET DE CONDOS INDUSTRIELS

Relevé d'arpentage pour niveau de sol (Rés. # 11505)

Considérant la résolution # 11493 adoptée le 6 juillet 2020 qui donnait le mandat à une firme en architecture/ingénierie afin de réaliser les plans et devis complets d'un projet de construction d'un bâtiment industriel de type condo sur les lots # 427-3 et 427-4 appartenant à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que, pour avancer dans ce processus, la firme a besoin d'un relevé d'arpentage avec le niveau de sol en différents points sur le terrain où est prévue la construction ;

Considérant la proposition reçue de Lefrançois Arpenteurs-géomètres afin de réaliser ce travail ;

Considérant l'aide financière octroyée par la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de financer les premières étapes du projet, pour un montant de 100 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Lefrançois Arpenteurs-géomètres afin de réaliser un relevé d'arpentage avec les niveaux de sols en différents points afin de fournir ce document à la firme mandatée pour la réalisation des plans et devis du projet de construction du bâtiment industriel de type condo. Le travail sera fait à l'heure et est donc estimé à environ 1 620 \$ plus taxes.

11. PROJET DE CONDOS INDUSTRIELS

Déboisement du terrain (Rés. # 11506)

Considérant la résolution # 11493 adoptée le 6 juillet 2020 qui donnait le mandat à une firme en architecture/ingénierie afin de réaliser les plans et devis complets d'un projet de construction d'un bâtiment industriel de type condo sur les lots # 427-3 et 427-4 appartenant à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que, pour avancer dans ce processus, la firme aura besoin que le terrain soit déboisé afin de bien identifier les superficies à travailler et ainsi monter les plans et devis adéquatement ;

Considérant les démarches effectuées par le Maire ainsi que le Directeur-général et Secrétaire-trésorier auprès de différents entrepreneurs capables de réaliser le déboisement selon différentes options possibles ;

Considérant les différentes propositions reçues ;

Considérant l'analyse effectuée par le Conseil municipal selon les différentes options possibles pour déboiser le terrain ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Profil Excavation afin de réaliser les travaux de déboisement sur les lots 427-3 et 427-4, selon le plan de déboisement fourni par la firme Aupoint qui réalise le montage des plans et devis du projet de construction du bâtiment industriel de type condo. Le coût pour le travail de déboisement sera de 4 098,25\$ plus taxes pour une superficie de 7,5 hectares.

12. VERSEMENT - AJUSTEMENT QUOTE-PART 2019
OMH de la Côte-de-Beaupré (Rés. # 11507)

Considérant la réception des documents de consolidation des états financiers 2019 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps verse un ajustement de quote-part 2019 à l'OMH de la Côte-de-Beaupré, tel que le tableau et documents de consolidation déposés à la Municipalité, pour un montant de 1 971 \$.

13. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET LOCAL (FRR)
Demande de projet (Rés. # 11508)

Considérant l'ouverture d'un nouveau programme d'aide financière offert par Développement Côte-de-Beaupré, nommé Fonds régions et ruralité, volet local (FRR) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a effectué différentes démarches afin de présenter une demande complète avant la date de fin de dépôt à ce programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps présente une demande officielle auprès de Développement Côte-de-Beaupré touchant le programme Fonds régions et ruralité, volet local (FRR) afin de réaliser différents mandats en lien avec le développement économique de la Municipalité ainsi que la PFA de la Municipalité et ce, selon les discussions retenues devant les membres du Conseil municipal lors d'une rencontre de travail tenue le 27 juillet 2020.

14. SIGNATURE CONTRAT TRIPARTI
Projet ClimatSol-Plus avec l'Auberge du Sportif (Rés. # 11509)

Considérant l'aide financière octroyée à l'Auberge du Sportif par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme ClimatSol-Plus, pour la réhabilitation des terrains contaminés ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit servir de lien entre l'Auberge du Sportif et le ministère dans le cadre de ce programme ;

Considérant la collaboration d'une personne représentant le ministère dans le but de monter et mettre à jour le contrat tripartite à signer entre les trois (3) partenaires dans ce projet de réhabilitation d'une partie du terrain de l'Auberge du Sportif ;

Considérant que, pour recevoir l'aide financière promise dans le cadre de ce programme, les parties doivent signer ce contrat ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Maire monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance à agir et à signer tout document en lien avec le contrat triparti, tel que préparé par les différents intervenants. Ils sont également autorisés à représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 5 rue Leclerc à Saint-Tite-des-Caps, Québec, G0A 4J0.

15. DEMANDE AU MTQ

Circulation sur le boulevard 138 (Rés. # 11510)

Considérant que le boulevard 138 est sous la responsabilité du ministère des transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que cette route est la seule qui relie la Capitale-Nationale et Charlevoix ;

Considérant la résolution # 11244 adoptée le 3 juin 2019 qui demandait au MTQ de revoir et d'améliorer la sécurité du boulevard 138 à l'intersection de la rue Leclerc et du chemin du Curé ;

Considérant la résolution # 11284 adoptée le 3 septembre 2019 qui appuyait le MTQ dans son processus de projet quinquennal pour revoir l'aménagement du secteur de l'intersection de la rue Leclerc et du chemin du Curé, sur le boulevard 138 ;

Considérant la rencontre tenue le 24 février 2020 entre des représentants du MTQ ainsi que de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps dans le cadre de ce projet de réaménagement ;

Considérant l'afflux de touristes qui se rendent dans la région de Charlevoix d'année en année ;

Considérant que les études de circulation, sur lesquelles le MTQ se base afin de définir les bons aménagements à faire sur le boulevard 138, se doivent d'être à jour et de refléter la réalité du jour ;

Considérant qu'il est aussi important de prévoir un ajustement du nombre d'utilisateurs sur le boulevard 138 qui ne cessent d'augmenter depuis quelques années et qui va continuer encore pour plusieurs années ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande donc au ministère des Transports du Québec (MTQ) de voir à refaire une étude de circulation à jour des passages sur le boulevard 138 à la hauteur de Saint-Tite-des-Caps afin de s'assurer que tous les aménagements prévus sur le boulevard soient conformes à la réalité et qu'il puissent prévoir les prochaines années afin de réduire le plus possible les inconvénients et s'assurer également d'augmenter la sécurité sur cette route extrêmement utilisée.

16. ABONNEMENT À UNE PLATE-FORME D'INSCRIPTION EN LIGNE Qidigo (Rés. # 11511)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps organise différents cours offerts à ses citoyens et qu'il est important d'offrir un service de qualité ;

Considérant les différentes démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de municipalités qui offrent une plate-forme d'inscription en ligne afin de faciliter les inscriptions de ses citoyens aux différents cours offerts ;

Considérant toutes les possibilités que ce genre de plate-forme permet afin de tenir différents cours mais aussi différents types d'activités ;

Considérant que la firme Qidigo a fait une offre afin que la Municipalité puisse adhérer à sa plate-forme ;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont déjà cette plate-forme d'inscription en ligne et qu'ils en sont très satisfaits ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Qidigo afin d'implanter leur plate-forme d'inscription en ligne pour la Municipalité. Le coût de cette adhésion est de 600 \$ plus taxes annuellement et sera renouvelé à tous les ans.

17. PROGRAMME PRIMADA – DÉPÔTS DE PROJETS (Rés. # 11512)

Considérant l'ouverture d'un nouveau programme d'aide financière offert conjointement par la Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants ainsi que par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nommé Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a identifié différentes améliorations à faire sur ses infrastructures existantes afin de favoriser l'activité, le bien-être et l'épanouissement des aînés au sein de sa communauté ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps dépose une demande touchant deux (2) projets en particulier qui visent l'amélioration de la qualité de vie, le bien-être et l'activité des aînés vivant dans notre municipalité, soit l'installation d'une passerelle pour assurer la traversée du boulevard 138 des piétons ainsi que le réaménagement du terrain de tennis afin d'offrir une offre de service adéquate pour ceux-ci. Ces demandes devront être déposées avant le 2 septembre 2020.

Que le Conseil municipal autorise le Maire monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance à signer tout document en lien avec ces demandes.

18. PASSERELLE POUR PIÉTONS Mandat pour esquisse et estimé (Rés. # 11513)

Considérant la popularité de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. et de ses sentiers ;

Considérant que le boulevard 138 devient un frein important pour la sécurité des citoyens qui veulent traverser le boulevard 138 de part et d'autre ;

Considérant les différentes démarches effectuées afin de trouver des solutions viables à cette problématique ;

Considérant l'offre de services déposée par la Firme Aupoint afin de monter une esquisse et un estimé budgétaire pour l'installation d'une passerelle suspendue en-dessous du viaduc qui traverse le boulevard 138, à l'intersection du chemin du Curé ;

Considérant que cet aspect de sécurité et d'accessibilité a été largement mentionné dans le plan d'action de la PFA que la Municipalité a adopté à l'automne 2019 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Aupoint pour analyser la meilleure option d'installation, préparer une esquisse du projet ainsi qu'un estimé budgétaire en vue d'une demande de subvention; le tout selon leur proposition déposée au coût de 2 500 \$ plus taxes.

19. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré annonçant leur assemblée annuelle qui se tiendra sur le Web le 18 août prochain.

20. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11514)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de juillet 2020 et totalisant la somme de 42 438,07 \$.

Salaires

Pér. du 05/07 au 11/07	13 345,76 \$	Pér. du 12/07 au 18/07	7 472,26 \$
Pér. du 19/07 au 25/07	7 393,17 \$	Pér. du 26/07 au 01/08	7 444,85 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11515)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 41.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

Mme Sylvie Verreault, Secrétaire